

OBJET : PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE
MISE EN PLACE DE LA MISSION ARCHITECTE-URBANISTE EN CHEF

La Commune s'est engagée dans la mise en œuvre d'un projet de rénovation urbaine autour du secteur clé des Camélias et de ses liens avec le centre-ville. Ce territoire est inscrit en géographie prioritaire de la Politique de la Ville, au titre du Programme National de la Rénovation Urbaine issue de la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine du 1^{er} août 2003.

La poursuite de ce projet nécessite la mise en place d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les aspects architecturaux et paysagers du dossier. En effet, plusieurs études urbaines doivent encore être menées sur des secteurs et sites du territoire d'intervention sur lesquels la Ville doit préciser son parti d'aménagement. Des équipes de conception seront donc mobilisées pour réaliser les différents schémas de cohérence détaillés de secteur (éléments de programme, plans masses et chiffrages des aménagements et constructions).

Cette mission d'expertise viendra en appui à la maîtrise d'ouvrage pendant la phase d'instruction complémentaire du dossier, et assurera notamment la coordination des équipes de conception, et la participation active aux séances de restitution au public.

Elle assistera par ailleurs la Ville dans la mise en œuvre du programme et le suivi architectural et paysager du programme d'opérations (constructions, résidentialisations, réhabilitations, aménagements VRD et espaces publics, équipements publics et d'activité) et veillera notamment à l'application par l'ensemble des maîtres d'ouvrage de la charte de qualité architecturale et paysagère.

Enfin, l'architecte-urbaniste en chef aura pour mission de réaliser le schéma directeur définitif du territoire d'intervention et procédera à son actualisation permanente pendant la durée du programme.

RAPPORT N° 07/1-10

Cette mission s'effectue donc en deux temps :

- réalisation d'un schéma directeur définitif au terme des études de définition et de programmation qui seront réalisées par ailleurs dans le courant de l'année 2007 notamment sur les secteurs de Butor, Maréchal Leclerc, Croisée des ravines, Château Morange.
- Ajustement et mise à jour du schéma directeur au fur et à mesure de l'avancement des études et des projets.

Les attentes de la Ville sur les objectifs de cette mission sont détaillées dans le cahier des charges de la consultation joint.

Le montant de cette prestation est évalué à **288 000 € HT (deux cents quatre vingt huit milles euros hors taxes)** pendant la durée du programme selon les modalités de financement indiquées ci-après :



- Commune de Saint-Denis	= 57 600 € HT (20%)
- Caisse des Dépôts et Consignation	= 43 200 € HT (15%)
- A.N.R.U.	= 187 200 € HT (65%)

Par conséquent, je vous demande donc :

- d'approuver le Cahier des Charges de la mission Architecte-Urbaniste en Chef,
- d'autoriser le lancement de la procédure de consultation - APPEL A CANDIDATURE - conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,
- de m'autoriser à signer le marché au terme de la procédure.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTOR

NB Le Cahier des Charges peut être consulté, sur demande, auprès de la Cellule Grands Projets / DGADU / Hôtel de Ville / 1er étage.

**OBJET : PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE
MISE EN PLACE DE LA MISSION ARCHITECTE-URBANISTE EN CHEF**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité ;

Vu la Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003, dite Loi Urbanisme et Habitat ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 300-2 et L. 311-1 et suivants ;

Vu la loi d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine du 1^{er} août 2003 ;

Sur le RAPPORT N° 07/1-10 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le cahier des charges de la mission « Mission d'Architecte-Urbaniste en Chef pour le projet de rénovation urbaine du territoire de cohérence de la ZUS Camélias-Vauban et des quartiers en lien avec le centre-ville (Saint-Jacques, Butor-Jeumont).

DELIBERATION N° 07/1-10

ARTICLE 2

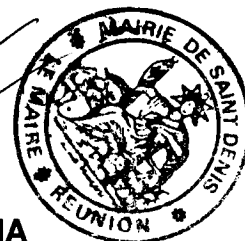
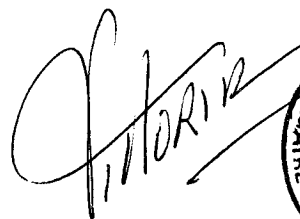
Autorise Monsieur le Député-Maire à lancer la procédure d'Appel à Candidature pour sélectionner un candidat et/ou groupement pour la réalisation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en Architecture et Urbanisme, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à signer le marché au terme de la procédure.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 02 AVR. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA